Académie Malmedy
Musique - Danse - Arts de la parole

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES | Enseignement

Année scolaire 2026/2027
Annexe G

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

FICHE D'INSCRIPTION

Etablissement : ACADEMIE DE MALMEDY **Inscription ❑** **Réinscription ❑**

Domaines : (Biffer le(s) domaine(s) non suivi(s))
Musique Arts de la parole et du théâtre Danse

Informations de l'élève :

Nom :……Prénom(s) :
Date de naissance :…… Numéro de registre national[1] : ……Genre : F/M/X.....
Adresse : rue……n°…… bte ……..
CP……Localité……..
Gsm 1 (mère) :…… Gsm 2 (père) :…… Gsm 3(élève) :……
E-mail :…… ……(merci d'écrire en IMPRIME)
E-mail :……(merci d'écrire en IMPRIME)

Informations de la personne responsable : (A compléter si élève mineur)

Nom :…… Prénom :……
Parent/ Tuteur / Autre :……
Adresse (uniquement si différente de l'élève) : ……..
Tél : …… Gsm : ……E-mail : ……

(Ré)Inscription au(x) cours :

Implantation	Domaine	Cours	Filière	Année	Période(s)	Professeur

Etudes artistiques déjà suivies/en cours : (A compléter ou barrer si sans objet)

Etudes artistiques déjà suivies et/ou en cours dans un autre établissement de l'enseignement artistique (ESAHR ou ESA) :

Etablissement	Domaine	Cours	Filière	Année

Je m'engage à ne pas m'inscrire dans un même cours auprès d'un autre établissement d'enseignement artistique subventionné ou organisé par la Communauté française.

Droit d'inscription (conformément à l'arrêté du 20/11/1995) : Encadré à compléter par l'établissement

Age de l'élève au 31/12/2026 : - de 18 ans (né à partir du 01/01/2009) ❑ + de 18 ans (né avant le 01/01/2009) ❑

Situation générant une exemption ou une exonération (voir verso) N° :

Montant à payer : 0 € ❑ 95 € ❑ 237 € ❑

Document(s) à fournir (*) : **Carte d'identité** + A❑ B❑ C❑ D❑ E❑ F❑ G❑ H❑ I❑ J❑ K❑ L❑

(*) A : Attestation de l'établissement enseignement obligatoire
B : Attestation de l'ONEM, organisme de paiement (CAPAC – syndicats) (H4)
C : Composition de ménage
D : Attestation du CPAS
E : Attestation du SPF Sécurité Sociale, de l'AViQ, du Service PHARE ou du VAPH
F : Attestation émanant établissement ESAHR (H5)
G : Attestation de l'établissement secondaire organisant l'option (H6)
H : Attestation du FOREM, ACTIRIS, VDAB ou ADG
I : Attestation du Service fédéral des Pensions
J : Preuve inscriptions et paiements pour les 2 élèves plus âgés
K : Attestation de la mutuelle ou annexe H7
L : Carte PROF. ou attestation d'éligibilité

Date d'inscription : / / (Date limite 22/09/2026)

Signature de l'élève ou de la personne responsable[2] :

[1] En vertu du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française (articles 8 à 11)
[2] Si l'élève est mineur.

Droit d'inscription/ Réduction /Exemption

	Age de l'élève	Document à fournir	A payer
	Moins de 18 ans (né(e) à partir du 01/01/2009)	Copie de la carte d'identité (si nouvelle inscription)	95 €
	Plus de 18 ans (né(e) avant le 01/01/2009)	Copie de la carte d'identité (si nouvelle inscription)	237 €

N°	Situation générant un droit d'inscription, une réduction ou une exemption	Documents à fournir (carte d'identité + attestation)	A payer	A fournir
1.	Elève âgé de 18 ans et plus et inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur, pour adultes ou en alternance organisé ou subventionné par la Communauté française.	Attestation de l'établissement de l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, pour adultes ou en alternance (CEFA, organisé ou subventionné par la CF) au plus tard le 22/09/2026	95 €	A
2.	Chômeur complet indemnisé	Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) **(Annexe H4)** au plus tard le 22/09/2026	0 €	B
3.	A charge d'un chômeur complet indemnisé ayant **le statut de chef** de ménage reconnu par l'ONEM	Attestation de l'ONEM (Annexe H4) au plus tard le 22/09/2026 + composition de ménage (ce document peut être demandé en ligne sur le site https://ibz.be/fr via la rubrique « Mon dossier »)	0 €	B + C
4.	Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale	Attestation du CPAS au plus tard le 22/09/2026	0 €	D
5.	Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale **et leurs enfants qui font partie du même ménage**	Attestation du CPAS au plus tard le 22/09/2026 + composition de ménage (datant de moins de 6 mois)	0 €	D + C
6.	Bénéficiaire du statut de personne en situation de handicap	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de personne en situation de handicap de l'élève telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) au plus tard le 22/09/2026 ***! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !***	0 €	E
7.	Bénéficiaire du statut de personne en situation de handicap **et leurs enfants qui font partie du même ménage**	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de personne en situation de handicap du bénéficiaire telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) + composition de ménage au plus tard le 22/09/2026 ***! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !***	0 €	E + C
8.	Demandeur d'emploi **en période de stage d'insertion professionnelle (-25 ans)**	Attestation du FOREM (**Annexe H3**) au plus tard le 22/09/2026 Attestations d'ACTIRIS (**A15 et A23**) Attestation VDAB ou de l'ADG	0 €	H
9.	Pensionné sous statut GRAPA	Attestation du Service fédéral des pensions au plus tard le 22/09/2026	0 €	I
10.	3ème élève et les suivants faisant partie d'un même ménage (paiement DI des 2 élèves les plus âgés)	Preuve des inscriptions et des paiements des 2 élèves les plus âgés + composition de ménage (ce document peut être demandé en ligne sur le site https://ibz.be/fr via la rubrique « Mon dossier »)	0 €	J + C
11.	S'étant acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement de l'ESAHR	Attestation de l'établissement de l'ESAHR **(Annexe H5)** au plus tard le 23/09/2026	0 €	F
12.	Inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire fréquenté au plus tard le 23/09/2026	0 €	A
13.	Inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupes : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (**Annexe H6 uniquement**) au plus tard le 23/09/2026	0 €	G
14.	Inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement professionnel du secteur 6 : Arts appliqués, groupes : Arts déco, Arts graph., Audio. ou Orfèvrerie.	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (**Annexe H6 uniquement**) au plus tard le 23/09/2026	0 €	G
15.	Bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM)	Document officiel de la mutuelle attestant le statut BIM Annexe H7 au plus tard le 23/09/2026	0 €	K
16.	Détenteur de la Carte PROF.	Carte PROF. (Document à télécharger via Mon Espace > Ma Carrière > Profil) Attestation d'éligibilité, pour les membres du personnel **engagés au début de l'année** (document à demander au service PROF à l'adresse : info@carteprof.be)	0 €	L

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données et à la loi cadre du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont traitées par l'établissement dont mention sur la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves. Ces données seront tenues à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit dans la stricte finalité de ses missions de contrôle. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès du service de protection des données du Ministère de la Communauté française, situé Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles (protectiondesdonnées@cfwb.be)